



Collège Les Merisiers  
4, mail Hector Berlioz  
95280 Jouy-le-Moutier  
01.34.40.80.80

**CONSERVATOIRE**  
À RAYONNEMENT RÉGIONAL



**CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE  
DOMINANTE VOCALE CLASSE DE 6<sup>ème</sup>**

# **DOSSIER D'INSCRIPTION**

**Dépôt des dossiers d'inscription :**

Collège Les Merisiers  
4, mail Hector Berlioz  
95280 Jouy-le-Moutier

À l'attention de Madame le Principal

À déposer ou envoyer pour le **vendredi 26 mars 2021**, au plus tard.





Collège Les Merisiers  
4, mail Hector Berlioz  
95280 Jouy-le-Moutier  
01.34.40.80.80

**CONSERVATOIRE**  
À RAYONNEMENT RÉGIONAL



**Les classes à horaires aménagés ont pour but d'offrir à des élèves motivés par les activités musicales, la possibilité de recevoir en complémentarité de leur formation scolaire, une formation spécifique dans le domaine de la musique et du chant choral, dans les conditions garantissant les meilleures chances d'épanouissement.**

L'enseignement général est assuré par **le collège**, la partie musicale est prise en charge par **le collège et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Cergy-Pontoise**. Un aménagement d'horaires permet aux élèves de suivre le cursus musical sur le temps scolaire (les heures sont réparties dans l'emploi du temps).

Les frais de scolarité du conservatoire sont gratuits pour les élèves des classes à horaires aménagés. Les enseignants du conservatoire se déplacent au collège pour assurer leurs enseignements.

#### **Le contenu pédagogique de la CHAM à dominante vocale :**

- 2 h de chant choral collectif
  - 1h de chant pour le travail de solistes ou en petits groupes (pas toutes les semaines)  
(Connaissance et maîtrise de la voix chantée, technique vocale, travail corporel, apprentissage des rôles...)
  - 1h de formation musicale (apprentissage des notes, des rythmes, travail de l'oreille, auditions...)
- TOTAL : Entre 3h et 4h / semaine

L'intérêt de l'éducation par la culture et la pratique artistique n'est plus à démontrer. C'est une aventure à la fois collective et individuelle qui demande à chaque enfant un travail régulier, une écoute exigeante, une maîtrise de soi, une capacité à écouter et à respecter les autres et à s'inscrire dans un projet de longue durée. L'enrichissement pour l'élève se mesure tant du point de vue musical, que culturel ou intellectuel.

Les élèves CHAM seront amenés à se produire plusieurs fois dans l'année devant des publics variés, lors de concerts, spectacles, cérémonies ou encore festivals... Ces prestations publiques sont pour le chœur, des moments forts et le point d'aboutissement des projets artistiques. Il est donc indispensable que les élèves y participent tous. Ils iront aussi écouter et voir quelques concerts ou spectacles sur l'agglomération de Cergy ou en Île de France et Paris.

### **IMPORTANT :**

- Une séance collective de chant choral ainsi qu'un court entretien de motivation auront lieu **les Mercredis 31 mars et 7 avril 2021 de 8h30 à 11h30**, au collège Les Merisiers, afin de mieux connaître les enfants qui souhaitent s'engager dans ce cursus.
- Aucune pratique musicale préalable n'est exigée pour entrer en CHAM. Les élèves, même en difficulté scolaire, mais motivés par la musique et le chant, ne doivent pas hésiter à s'inscrire.
- Le cursus CHAM est compatible avec les différentes options proposées par le collège. Attention toutefois à ne pas surcharger l'emploi du temps de l'enfant avec trop d'options.
- L'élève inscrit en 6<sup>ème</sup> s'engage à suivre le cursus CHAM jusqu'en 3<sup>ème</sup>.



Collège Les Merisiers  
4, mail Hector Berlioz  
95280 Jouy-le-Moutier  
01.34.40.80.80



## **CALENDRIER :**

• **Réunion d'information, le mardi 2 février 2021, à 18h**, au collège Les Merisiers (adresse ci-dessous)

• **Dépôt des dossiers :**

Collège Les Merisiers  
4, mail Hector Berlioz  
95280 Jouy-le-Moutier

À l'attention de Madame le Principal

À **déposer ou envoyer pour le vendredi 26 mars 2021, au plus tard.**

• **Le collège vous contactera pour préciser l'horaire de l'entretien (mercredi 7 avril 2021).**

• **Séance collective de chant choral et entretiens individuels de motivation :**

- Séance collective : **Le mercredi 31 mars, de 8h30 à 11h30**, collège les Merisiers.
- Entretien individuel : **Le mercredi 7 avril, de 8h30 à 11h30**, collège Les Merisiers (10 minutes d'entretien)

• **Résultats définitifs d'admission :** Ils seront envoyés par la Direction Académique Départementale en juin 2021, lors des résultats d'affectation.

## **Pièces à fournir :**

• **Le formulaire d'inscription CHAM dominante vocale, complété et signé.**

• **L'avis de l'enseignant du 1<sup>er</sup> degré**



Collège Les Merisiers  
 4, mail Hector Berlioz  
 95280 Jouy-le-Moutier  
 01.34.40.80.80



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**  
**EN CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE**  
**DOMINANTE VOCALE**  
**SEPTEMBRE 2021**

**NOM :** .....

**PRÉNOM :** .....

**DATE DE NAISSANCE :** ..... / ..... / .....

**ADRESSE COMPLÈTE :** .....

.....

**TÉLÉPHONE (joignable en journée)** .....

**ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE FRÉQUENTÉ EN 2020-2021 :** .....

.....

**NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE LÉGAL :**

**NOM :** .....

**PRÉNOM :** .....

**ADRESSE :** .....

**SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL :**



Collège Les Merisiers  
 4, mail Hector Berlioz  
 95280 Jouy-le-Moutier  
 01.34.40.80.80



**INSCRIPTION EN CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE**  
**DOMINANTE VOCALE**  
**SEPTEMBRE 2021**

**AVIS DE L'ENSEIGNANT**

**NOM, PRÉNOM DE L'ÉLÈVE :** .....

**CLASSE :** .....

**ETABLISSEMENT :** .....

**NOM DE L'ENSEIGNANT :** .....

**AVIS DE L'ENSEIGNANT SUR LA CAPACITÉ DE L'ENFANT À SUIVRE LA CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS DOMINANTE VOCALE :**

N.B. : Il s'agit de donner un avis général sur la scolarité future de l'enfant au sein de la CHAM, au regard de son autonomie et surtout de sa motivation et non par rapport à ses connaissances ou compétences musicales, ni ses qualités vocales ou son niveau scolaire.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**SIGNATURE DE L'ENSEIGNANT :**